

Conditions générales de vente : mariage

Art 1) Toutes nos factures sont payables comptant. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, en application de la loi du 31 décembre 1992, au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal au jour de la facturation, majoré de 50 % multiplié par X-360 (X représentant le nombre de jours de retard par rapport à l'échéance).

Art 2) Le paiement de toute facture est exigible dans sa totalité. En cas de défaut de paiement, les frais de procédure, liés au recouvrement par voie judiciaire, seront à la charge intégrale du client.

Art 3) Aucun escompte ne pourra être appliqué, pour anticipation du délai de règlement fixé par la présente facture.

Art 4) Toute réclamation, qui n'est pas présentée dans les 8 jours de la prestation, ne sera prise en considération.

Art 5) L'acceptation de nos prestations implique également l'acceptation de nos conditions générales de ventes.

Art 6) De convention expresse, le tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE sera seul compétent

Art 7) Dans le cadre de notre accompagnement à la préparation vous disposez de 30 heures d'assistance. Si non utilisation de l'intégralité des horaires, aucun remboursement de ce forfait n'aura lieu. Au-delà de ces 30 heures, 35 euros l'heure supplémentaire sera facturée.

Art 8) Les nouveaux textes communautaires régissant notre profession sous le contrôle de la DG SU (service vétérinaire), et la DG CCRF (service de la répression des fraudes), nous obligent à détruire et à jeter à l'issue de la réception tous produits présentés aux consommateurs ou réchauffés. En conséquence, les responsables étant tenus de respecter impérativement ces instructions, le Château d'Epeysoles dégage totalement sa responsabilité sur les risques encourus dans le cas où nos clients insisteraient pour conserver les produits restants. Depuis le 1er Juillet 2021, nous vous proposons des doggy-bag. (Facturation du contenant 1 euros par boîte).

Art 9) Le client organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible en aucune manière de porter préjudice à l'hôtel qui se réserve le droit d'intervenir si nécessaire. En outre, le château d'Epeysoles se réserve la faculté d'expulser le client organisateur si l'objet de la manifestation ne correspond pas à celui annoncé lors de la conclusion du contrat. Le client organisateur ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire autre que ce qui aura été contracté.

Art 10) Les prix de nos devis sont maintenus à terme, sauf incidence de modifications de nos barèmes de main-d'oeuvre ou de fournitures et de taxes fiscales en vigueur. Ces modifications doivent être notifiées et approuvées 14 jours au moins avant la date de la réception. Nos prix sont garantis sous réserve de changement de TVA.

Art 11) A partir de 1h00, des frais de personnel seront facturés en sus, sur la base des tarifs en vigueur. (42 euros par heure)

Art 12) Pour éviter tout problème d'envoi de facture, nous remercions notre clientèle de bien vouloir nous communiquer par écrit, dès la réservation, le détail des informations pour le libellé de la facturation : adresse exacte de facturation, facturation morcelée, etc... Au cas où notre clientèle ferait

participer les invités aux frais de la réception, nos prix devront être refacturés à l'identique (fractionnement possible).

Art 13) Droits d'Auteurs : Pour toute manifestation avec orchestre, ou spectacle, une déclaration doit être faite par les soins du client à la SACEM. L'entreprise Georges Blanc ne prendra pas en charge cette taxe. SASEM : 14 rue Georges Pompidou - 69003 LYON. Cette formalité est à la charge du client organisateur.

Art 14) Aucune surveillance n'est prévue, les enfants sont sous la responsabilité des parents et/ou baby sitter. Le Château d'Epeysoles déclinant toute responsabilité.

Art 15) Notre société ne répond pas des matériels, objets ou produits oubliés dans ses locaux. Il incombe à chaque client de prendre toutes les précautions nécessaires en matière d'assurances, notamment contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux, etc... Les risques de casse, de dégradation ou de disparition de notre matériel ne pouvant être couverts par des assurances, restent effectivement, à la charge de nos clients. Il en sera de même pour tous les objets laissés en dépôt ou confiés à quelque titre que ce soit au Château d'Epeysoles.

Art 16) L'organisateur s'engage à remettre en son état original et à ses frais les lieux qui auront été occupés, en cas de détérioration. Tout mobilier cassé est facturé. Le choix du château d'Epeysoles, sous-entend l'acceptation de ses particularités architecturales (escaliers et marches patinées.....) et les risques éventuels encourus lors de leur utilisation. La responsabilité du Château ne pouvant être engagée pour des dommages liés aux spécificités du bâtiment.

Art 17) Georges Blanc et le château d'Epeysoles ne pourront être responsables des cas de force majeure ou d'événement exceptionnel du fait de la survenance d'une cause indépendante de sa volonté comme : catastrophe naturelle, tempête, inondation, incendie, coupures d'électricité, eau, gaz, chauffage, climatisation, grève sans préavis, réquisition des lieux, attentats, mobilisation générale, guerre, etc... L'application du présent article implique qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée. Le fait de réserver au Château d'Epeysoles vaut connaissance et acceptation des risques COVID – 19 et autres pandémies, et acceptation des présentes CGV. Si nous prenons toutes les mesures possibles pour limiter ces risques, le risque 0 n'existe pas. Aussi, en cas de contraction du virus, malgré l'extrême difficulté à prouver qu'il ait pu l'être durant votre séjour au Château – vous vous engagez, ainsi que les personnes invitées par votre intermédiaire, à ne pas entamer de poursuite à l'encontre du Château à l'issue de votre séjour

Art 18) La location du Château est offerte au-delà de 80 invités adultes. Au-dessous de ce nombre de participants les conditions de la mise à disposition de la propriété sont appliquées, et cela même si le surcoût n'a pas été évoqué dans le devis.

Art 19) Les manifestations ont lieu dans le cadre du Château d'Epeysoles qui n'est pas le restaurant Georges BLANC***. Pour éviter toute confusion dans l'organisation et l'esprit des invités, les invitations devront être formulées en précisant :

Le Château d'Epeysoles, Route de Mézériat – 01540 VONNAS

En cas d'annulation totale de la réception :

Toute annulation d'une réservation acceptée entraîne, qu'elle qu'en soit la cause, la perte de l'acompte à titre d'indemnité forfaitaire.

Si cette annulation a lieu 7 jours ouvrables avant la réception, le client est tenu de payer 80 % du dernier devis envoyé

Si cette annulation a lieu entre le 15ème et le 8ème jours ouvrables avant la réception, le client est tenu de payer 70 % du dernier devis envoyé

Si cette annulation a lieu dans les 29ème et le 16ème jours ouvrables avant la réception, le client est tenu de payer 60 % du dernier devis envoyé

Si cette annulation a lieu plus de 30 jours ouvrables avant la réception, le client est tenu de payer 50 % du dernier devis envoyé

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les présentes Conditions Générales de Vente précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de réservation.

La Direction du groupe Georges Blanc, se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux, pandémie, etc....).

En cas d'ajustement du nombre de convive :

* Pour une augmentation du nombre de convives (5 %max.), le communiquer au minimum 48 h avant le jour de la réception.

* Pour une diminution du nombre de convives, le communiquer au minimum 14 jours avant la réception.

Le nombre de personnes au dîner et au brunch en notre possession 96 heures ouvrables avant le jour-J sera notre base minimum de facturation.

Un exemplaire est à nous retourner signé pour la confirmation de votre réservation.

Aucune réservation ne sera prise en compte sans un retour de ce document dûment complété.

La confirmation de réservation implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales.